

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	* Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
MERY
MERY
MOUXY
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Didier FRANÇOIS
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Nathalie FONTAINE
Gabrielle KOEHREN
Sylvie L'HEVEDER
Eric COURSON
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Sophie CASSARO
Julien BOURGES
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable Tourisme
Responsable Aqualac
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.

DÉPLACEMENTS Délégation de Service Public Transports Urbains Avenant n°6

Monsieur le Président rappelle que le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain "Ondéa" est confié au groupe RATP Dev depuis le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 6 ans.

Les modifications proposées par l'avenant 6 sont les suivantes :

Il est proposé d'expérimenter un Transport à la Demande sur la période estivale, du 9 juillet au 1^{er} septembre 2018 (du lundi au samedi hors jours fériés), pour permettre aux habitants des communes non desservies (voir annexe fiches horaires) par les lignes régulières 1, 2 et 3 de pouvoir se rendre notamment aux la plage d'Aix-les-Bains et du Bourget du lac. Les usagers devront donc réserver la veille pour le lendemain afin de pouvoir bénéficier de ce transport à la demande. Les points de montée correspondent aux arrêts présents sur le tracé des lignes.

Ce service s'appellera ONDELAC et sera décomposé en 5 lignes. Sont annexés à la présente délibération les plans des lignes ainsi que les horaires.

L'impact financier global de ces ajustements sur le montant de la contribution financière forfaitaire (CFF) en année pleine est de 66 261.89 € en 2018 (euros 2014). Ce montant est un maximum puisque le coût sera calculé en fonction des réalisations réelles des services. Monsieur le Président informe l'assemblée du fait que l'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5) sur le montant total de la DSP est de : 16,95 %. L'effet cumulé des avenants (y compris avenant 5 mais sans les mesures rendues nécessaires par des événements imprévisibles, et non du fait de Grand Lac, sur le montant total de la DSP est de 10,37 %.

La Commission de Délégation de Service Public du 25 juin 2018 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°6. Un tableau synthétique des effets des avenants cumulés est joint à la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget par décision modificative sur la section de fonctionnement du budget transports urbains (programme 0010, chapitre 011).

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°6 joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°6 tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 6 à la convention de délégation de service public Transports Urbains et tous les actes nécessaires à son exécution

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,
Dominique DORD





AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET POUR LA PERIODE **2015-2020**

ENTRE

GRAND LAC, communauté d'agglomération, autorité organisatrice de transports urbains (AOTU), dont le siège est 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS,

Représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2018 ;

Ci-après dénommée « **GRAND LAC** » ;

ET

La Compagnie de transports du lac du Bourget (CTLB),

Représentée par M. Éric DARDENNE, en sa qualité de Directeur de la SASU Compagnie de transport du lac du Bourget, dûment mandaté, dont le siège social est 1700 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS ;

Ci-après dénommée « **le Déléataire** ».

Vu la convention de délégation de service public du réseau de transport urbain de Grand Lac, conclue le 22 décembre 2014, entre Grand Lac et la Compagnie de transport du lac du Bourget ;

PREAMBULE :

Il a été décidé d'expérimenter un Transport à la Demande sur la période estivale, du 9 juillet au 1^{er} septembre 2018 (du lundi au samedi hors jours fériés), pour permettre aux habitants des communes non desservies par les lignes régulières 1, 2 et 3 de pouvoir se rendre notamment à la plage d'Aix-les-Bains via les points d'intérêt de chaque secteur géographique.

Ce service s'appellera ONDELAC et sera décomposé en 5 lignes.

ONDELAC

Le cout de fonctionnement du service sera au maximum de 62 561,89 € pour la période du 9 juillet au 1^{er} septembre (déduction faite des recettes commerciales). Le cout kilométrique représentant 25 % du cout total de la prestation, il a été décidé qu'à l'issue de l'expérimentation, les couts kilométriques seraient facturés selon les kilomètres réalisés au tarif du BPU 0,4938 € / km en € 2015. Les frais de promotion s'élèvent à 3 000 € et les frais d'impression des fiches horaires s'élèvent à 700€.

RÉPERCUSSION DE L'AVENANT N°6 : ANNÉE 2018

Avenant 6	2018
Mise en place ONDELAC du lundi au samedi	64 561,89 €
Promotion de la ligne - impressions fiches horaires	3 700,00 €
Recettes voyageurs	-2 000,00 €
Total	66 261,89 €

Suite à la mise en œuvre de l'avenant n °6, la contribution forfaitaire (avant régularisation du cout kilométrique) devient donc :

Contribution Forfaitaire	2018	2019	2020
CF contrat initial	2 317 928 €	2 280 366 €	2 263 341 €
- Avenant n°1	160 367 €	160 652 €	159 503 €
- Avenant n°2	40 423 €	40 464 €	40 440 €
- Avenant n°3	186 195 €	186 195 €	186 195 €
Avenant n°4	271 020 €	271 020 €	271 020 €
Avenant n°5	47 045 €	30 806 €	31 058 €
DSP + Avenant n°1 + n°2 + n°3 + n°4 + n°5	3 022 978 €	2 969 503 €	2 951 557 €
Avenant n°6	66 261,89 €		
DSP + Avenant n°1 + n°2 + n°3 + n°4 + n°5 + n°6	3 089 239,89 €	2 969 503 €	2 951 557 €

Fait à Aix-les-Bains, le

Pour GRAND LAC,
Le Président,
Dominique DORD

Pour CTLB,
Le Président de CTLB,
Stéphan BOSSY

Fiche Horaires			
ONDELAC 1			
Saint Offenge Les Chenevriers	09:30	14:00	
Hotel de ville Aix	10:23	14:53	
gare sncf Aix	10:24	14:54	
Plage d'Aix	10:30	15:00	
Plage d'Aix	12:00	16:30	18:00
gare sncf Aix	12:06	16:36	18:06
Hotel de ville Aix	12:07	16:37	18:07
Saint Offenge Les Chenevriers	13:00	17:30	19:00
ONDELAC 2			
Hameau de Brison	09:05	13:45	
brison plage	09:17	13:57	
Hopital Aix	09:27	14:07	
Plage d'Aix	09:30	14:10	
Plage d'Aix	11:30	16:15	18:16
Hopital Aix	11:33	16:18	18:19
brison plage	11:43	16:28	18:29
Hameau de Brison	11:55	16:40	18:41
ONDELAC 3			
Méry Fournet	10:00	14:35	
Drumettaz Centre Commercial	10:18	14:53	
Hotel de ville Aix	10:39	15:14	
gare sncf Aix	10:40	15:15	
Plage d'Aix	10:45	15:20	
Plage d'Aix	12:20	17:05	19:10
gare sncf Aix	12:24	17:09	19:14
Hotel de ville Aix	12:26	17:11	19:16
Drumettaz Centre Commercial	12:46	17:31	19:36
Méry Fournet	13:05	17:50	19:55
ONDELAC 4			
Ontex Village	09:00	14:10	
Mairie du Bourget	09:38	14:23	
plage du bourget	09:57	14:42	
plage du bourget	12:32	17:12	19:47
Mairie du Bourget	12:52	17:32	20:07
Ontex Village	13:30	18:10	20:45
ONDELAC 5			
plage du bourget	09:58	14:43	
INSECC	10:04	14:49	
la Francon	10:18	15:03	
Mairie Tresserve	10:51	15:36	
Plage d'Aix	11:00	15:45	
Plage d'Aix	11:30	16:00	18:05
Mairie Tresserve	11:39	16:19	18:54
la Francon	12:12	16:52	19:27
INSECC	12:26	17:06	19:41
plage du bourget	12:31	17:11	19:46



RECAPITULATIF DES AVENANTS DE LA DSP TRANSPORTS ET IMPACTS FINANCIERS

Rappel des montants initiaux de la DSP:

objet	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CFF option 1	3 298 716,00	2 522 009,00	2 508 823,00	2 472 847,00	2 437 469,00	2 416 390,00	
option 2	13 500,00	160 709,00	161 515,00	160367	160 652,00	159 503,00	
option 3	11 500,00	127 379,00	128 030,00	127 213,00	127 827,00	126 814,00	
option 4	-20 000,00	-20 200,00	-20 402,00	-20 606,00	-20 812,00	-21 020,00	
Total	3 303 716,00	2 789 897,00	2 777 966,00	2 739 821,00	2 705 136,00	2 681 687,00	16 998 223,00

Récapitulatif des avenants :

objet	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
CFF Base	3 303 716,00	2 789 897,00	2 777 966,00	2 739 821,00	2 705 136,00	2 681 687,00	16 998 223,00
avenant 1 *							
avenant 2	315 930,00	40 472,00	40 542,00	40 423,00	40 464,00	40 440,00	518 271,00
avenant 3	60 261,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	186 195,00	991 236,00
avenant 4		31 002,00	36 193,00	36 193,00	36 193,00	36 193,00	175 774,00
avenant 5		82 276,00	234 827,00	234 827,00	234 827,00	234 827,00	1 021 584,00
avenant 6	0,00	113 278,00	271 020,00	271 020,00	271 020,00	271 020,00	1 197 358,00
total CFF + avenants	3 679 907,00	3 129 842,00	3 275 723,00	3 350 765,89	3 233 621,00	3 210 400,00	19 880 258,89
Total avenants							
Total avenants (avec circonstances imprévues)							
% des avenants (hors circonstances imprévues)							
% des avenants (avec circonstances imprévues)							
16,95							
10,37							

* montant non pris en compte dans le calcul du % de l'évolution car cet avenant est une levée d'option prévue au contrat

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déplacements - Délégation de Service Public Transports Urbains - Avenant n.6

Date de transmission de l'acte : 17/07/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 17/07/2018

Numéro de l'acte : d2470 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180711-d2470-DE

Date de décision : 11/07/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.2. Contrat initial et avenant